

MAIRIE DE CHATENOY 77167

Effectif légal du Conseil	11
Membres en exercice	11
Majorité absolue	6

COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
12 mars 2014

Mercredi 19 mars 2014
20h00

Date d'affichage
26 mars 2014

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie de Châtenoy, sous la Présidence de Denis CELADON, Maire, le Mercredi 19 mars 2014 à 20h00.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaiterait ajouter le point suivant à l'ordre du jour:

- *signalétique touristique*

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve cette modification apportée à l'ordre du jour.

PRESENTS : *Monsieur Denis CELADON, Madame Évelyne BEAUVAIS, Madame Laurence PICOT, Madame Magalie PANNESE, Monsieur Patrick VALEUR, Monsieur Bertrand BORLETEAU,*

EXCUSES : *Monsieur Richard MONSALLIÉ, Monsieur Éric MORVAN,*

ABSENTS : *Madame Isabelle BILAND-PERENNES*

POUVOIRS : *Madame Claudine CHATEIGNER à Madame Laurence PICOT
Madame Murielle TELLIER à Monsieur Bertrand
BORLETEAU*

SECRETAIRE

DE SEANCE : *Monsieur Bertrand BORLETEAU*

1°) Approbation du procès verbal du 12 février 2014

Le procès verbal de la séance du 12 février 2014 a fait l'objet d'une remarque de la part de Madame Magalie Pannese. Cette dernière nous fait part qu'il avait été dit lors de la réunion du 12 février 2014 que le Budget Primitif serait voté avant les élections municipales. Il n'en a pas été fait mention dans le compte-rendu. Monsieur le Maire explique que par manque d'informations il était compliqué de voter un budget juste avant cette date.

2°) Création d'un poste d'adjoint technique de 2e classe dans le cadre du dispositif Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'emploi

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la rupture du contrat de l'agent technique il convient de recruter un nouvel agent.

Pour cela le Maire propose de continuer à rechercher un agent éligible aux contrats aidés et notamment au CUI-CAE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à créer un poste en CUI-CAE.

3°) Location de bâtiments au 1 rue Grande à une entreprise

Par l'intermédiaire du pôle développement économique de la Communauté de Communes du Pays de Nemours, le gérant d'une entreprise est venu visiter les locaux du 1 rue Grande,

Celui-ci souhaiterait louer une partie des bâtiments afin d'y installer sa société (bureau et atelier) ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à négocier ce bail et à signer tous les documents nécessaires sous réserve d'inclure les conditions suivantes au bail :

- loyer de 1 000 €uros par mois payable à terme à échoir ;
- bail précaire de 24 mois ;
- abonnements (EDF, GDF, Eau, Téléphone ...) et assurance à la charge et au nom du locataire ;
- chauffage de la maison pendant l'hiver à la charge du locataire ;
- définition exacte des locaux loués ;
- bâtiments pris dans l'état ;
- travaux d'amélioration et/ou de modification à la charge du locataire et sous réserve de l'accord de la commune ;
- la commune et le comité des fêtes se réserve le droit d'accéder à la propriété à tout moment ;
- le remplacement des serrures et portes se fera à la charge du locataire

Monsieur Patrick VALEUR met en avant le fait qu'il s'agit d'une maison à usage d'habitation et qu'il conviendrait de se renseigner sur la nécessité d'effectuer des démarches afin que cette maison soit à destination de local commercial.

4°) Renouvellement d'adhésion

Le contrat actuel arrive à terme le 30 juin 2014 et afin de permettre à la commune d'assurer son obligation de service de fourrière le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler cette adhésion.

5°) Signalétique touristique

Dans le cadre de la commission tourisme de la Communauté de Communes du Pays de Nemours il a été décidé de mettre en place cette signalétique, à la charge de la CCPN. Pour Châtenoy il a été choisi, avec l'accord de l'architecte des bâtiments de France, de mettre en place un totem devant l'Eglise.

Après en avoir délibéré la majorité des membres du Conseil Municipal décide de ne pas faire apparaître de visuel en plus du texte sur ce totem.

Informations diverses

- Le Maire demande aux conseillers municipaux une date à laquelle il sont disponibles pour débarrasser les locaux qui vont être loués au 1 rue Grande.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h20

Châtenoy, le 26 mars 2014
Le Maire,
Denis CELADON

